

REGLEMENT DE L'AMICALE DU JEUDI 2018

RESERVE AU 60 ANS ET PLUS



Article 1

Règles d'inscription au sein de l'AMDJ

-Etre obligatoirement en possession d'une **carte** de pêche, d'une **licence**, d'un **certificat médical**, et avoir fait une **demande par écrit ou par mail** à notre groupe (excepté pour les organisateurs du département 28 et 27).

Si ces **4 conditions** ne sont pas remplies le demandeur ne pourra pas participer aux événements.

Article 1-1

Règles de bienséance

Les membres sont tenus de respecter le règlement de l'AMDJ.

-Les membres acceptent qu'au cours des rencontres, tout accident corporel ou autre, pouvant survenir à un membre ou occasionné par lui sera pris sous son entière responsabilité.

-L'Amicale décline toute responsabilité.

Article 2

Concours, festivités et fonctionnement

L'adhésion à l'amicale permet à ses membres de participer à tous les concours et festivités.

Lors de l'AG une somme de 5 € sera demandée à chaque personne désirant adhérer à notre groupe.

Ce montant servira au fonctionnement de l'AMDJ

(Frais du site internet, achat de bombes de peinture, papier, encre pour affiches, pesons, sacs de pesée, etc.)

ATTENTION : Les pêcheurs non inscrit à l'AMDJ ne pourront participer à aucun événement.

L'inscription au critérium se fait, lors de l'AG, **avant le 1^{er} concours ou au plus tard lors du 1^{er} concours.**

La somme de 10 € sera demandé à chaque membre désirant participer au critérium, le total des sommes perçues sera intégralement remis lors des récompenses de fin d'année (1 prix pour 3).

Article 2-1

Organisation des concours

L'organisateur devra transmettre au responsable du critérium 15 jours avant le concours l'affiche précisant les modalités du concours pour que celui-ci puisse diffuser celle-ci à tous les membres et sur les sites habituels (AAPPMA LE DAUPHIN).

L'organisateur devra réserver le parcours par apposition d'affiches sur la totalité du ou des parcours concernés.

-Obligatoire de préciser sur l'affiche : l'organisateur n'est pas responsable en cas d'accident, de vol ou autre événement.

-Désigner au cours de l'inscription les pêcheurs prévus pour la pesée (à tour de rôle)

Article 2-2

Inscription aux concours

-Inscription obligatoire au plus tard le mardi précédant le concours (*important pour l'organisateur*).

En cas de surnombre par rapport aux places disponible sur le parcours.
Les pêcheurs inscrits à l'AMDJ (5€) + critérium (10€) seront prioritaire
Ensuite seront pris en compte les pêcheurs inscrits à l'AMDJ.

Concours en américaine, si le pêcheur n'a pas pu trouver un partenaire il acquittera la somme due pour une équipe.
Il pourra pêcher avec 2 cannes, s'il est classé il recevra la somme prévue au tableau des récompenses en américaine

Article 2-3

Modalités pour le concours

Paiement sur place, avant tirage de la somme de 10 € (en espèces) plus 2€ pour le rafraichissement (Sauf si pris en charge par l'organisateur).

- RV 9 heures. Tirage 9h15
 - Tirage des N° dans un sac.
 - Désignation des pêcheurs prévus pour la pesée (à tour de rôle)
 - 4 Heures de pêche, de 12h30 à 16h30
 - Récompense dans les concours 1 pour 2
 - Les membres acceptent toute modification d'organisation de la part de l'organisateur, occasionnée par des conditions (climatiques, parcours impraticable, changement de date, etc.
 - Chaque participant s'installe devant son numéro à plus ou moins 10% de l'espace entre deux postes.
 - Seules s'appliquent les modalités de pêche indiquées sur l'affiche.
- Si difficulté, en référer à l'organisateur

Déroulement du concours

1^{er} signal amorçage (10mn avant la pêche)

2^{ème} signale pêche

3^{ème} signal reste 5mn de pêche

4^{ème} signal fin de pêche

Tout poisson qui n'est pas dans l'épuisette au signal de fin de pêche doit être remis à l'eau.

Les organisateurs pourront définir le mode de pêche qui s'applique au concours qu'ils organisent

- pêche mixte canne limitée à 11m50
 - Pêche libre
 - Pêche à la plombée *amorçage uniquement au feeder sans bas de ligne*
 - Pesée au poids (1pt par gramme)
- LES BATTEUR SONT INTERDITS AU BORD DE L'EAU**
-PECHE A 1 SEULE CANNE (sauf en américaine si le pêcheur n'a pas de partenaire).

Article 3

Classement du critérium

Classement pour le critérium : seront comptés les 6 meilleurs concours sur la saison
Le Résultat final sera donné lors du repas de fin d'année
Récompense 1 prix pour 3

En signant ce règlement votre adhésion est prise en compte et vous acceptez de respecter celui-ci

NOM :

SIGNATURE

CONTACTS

M. BERTEAU BECH Jacky

8 allée du soleil

78510 Triel sur Seine

☎ 01 39 74 29 38

☎ 06 19 40 46 49

Mail : berteaujacky@gmail.com

CORRESPONDANT INFORMATIQUE ET RESPONSABLE CRITERIUM

M.SIMONIN Pascal

☎ 07 82 08 92 56

Mail: passim78@gmail.com

M. JEANNOT Jack

☎ 06 60 76 59 76

Mail: jeannot.jack@orange.fr